



DECISION DU MAIRE

N° 978

DATE

3 décembre 2024

Signature du contrat n° 24C-139 avec la Société THF-ES, pour la reprise de mission d'OPC concernant la Construction du Groupe Scolaire Lucie Aubrac

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la Ville et validée par les services concernés,

Considérant la nécessité de recourir à un nouveau prestataire de mission OPC pour assurer le suivi des travaux jusqu'à la livraison du bâtiment,

Considérant que l'offre de la Société THF-ES située 11, rue François Rayer, 77160 PROVINS, répond de manière pertinente au besoin de la Ville et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer le contrat n°24C-139, avec la Société THF-ES située 11, rue François Rayer, 77160 PROVINS, relatif à la reprise de mission d'OPC, concernant la construction du Groupe Scolaire Lucie Aubrac situé au 27, boulevard Robespierre, à Poissy.

Article 2 :

De préciser que le contrat est conclu à compter de sa date de notification, jusqu'au 30 mars 2025.

Article 3 :

D'imputer les dépenses d'investissement s'élevant à 20 250,00 € HT sur les crédits inscrits au budget, nature : 2313 – Fonction : 213.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 04/12/2024